



## Avis d'appel public à la concurrence

<p style="text-align: center;">AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES CASEMATES N°5 ET 19</p>
---

Section I : Personne publique à qui appartient le domaine :

Commune d'Antibes Juan-les-Pins, Hôtel de Ville, Cours Masséna, B.P.2205, F-06606 ANTIBES CEDEX – France

Point de contact : DGA vie sociale et culturelle – Direction de l'animation et des activités culturelles – 0489683157 - Courriel : [cultureetpatrimoine@ville-antibes.fr](mailto:cultureetpatrimoine@ville-antibes.fr).

Section II : Objet de l'autorisation

La présente procédure de sélection passée en application de l'article L2122-1-1 du CG3P porte sur l'attribution de plusieurs autorisations d'occupation temporaires du domaine public, distinctes non dans leur objet, mais dans leur période d'occupation. Les autorisations sont consenties pour l'exploitation des casemate n°5 et 19 appartenant au domaine public communal.

Les locaux mis à disposition devront être destinés à la pratique et à la promotion d'artistes ou d'artisans d'art. Ces lieux de création et d'exposition éphémères ouverts au public permettent la démonstration de différentes techniques, d'expositions, et d'animations autour de l'art.

Le candidat s'engage si possible à élaborer pour tout ou partie ses produits ou œuvres sur place, à assurer une présence et à animer l'atelier sur l'ensemble des créneaux horaires d'ouverture au public, à décorer et à animer l'espace extérieur situé devant son atelier tel que défini ci-dessous.

Les locaux sont les casemates 5 et 19 situées Boulevard d'Aguillon et se décomposent chacune :

- d'un local d'une surface totale de 36m<sup>2</sup>
- d'un espace extérieur de 4 mètres linéaires sur 80 centimètres de large à droite en sortie de la casemate.

Les autorisations individuelles d'occupation correspondantes sont consenties pour 1 mois sur la période allant du lundi **04 janvier 2027 au lundi 03 janvier 2028** au plus tard.

En tout état de cause aucune autorisation ne sera consentie au-delà du 03 janvier 2028.

**Code NUTS** : FRL03

**Classification CPV** : 92312000-1 « Services artistiques »

Section III : Conditions de participation et procédure

Tous les candidats souhaitant participer à cette procédure peuvent retirer les documents de la consultation gratuitement sur le profil d'acheteur de la Ville à l'adresse électronique suivante :

<https://www.marches-securises.fr/>, site sur lesquels les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation en tapant l'intitulé de la consultation pour laquelle il souhaite postuler, à savoir « casemate 5 et 19 ».

Les conditions de participation, les conditions d'occupation, les conditions financières, les critères de sélection des offres et les instances chargées des procédures de recours sont précisés dans le règlement de consultation.

**Date limite de réception des candidatures et des offres : Vendredi 19 juin 2026 à 12h00.**

**Date de publication de cet avis : 18 mai 2026**